



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 9 février 2022

---

**Présents** : Jonathan ENOC, Henri MAUCHAMP, Alain NICOLAS, Kévin POISELET, Anne ORGELOT, Virginie GALLAND, Ingrid PERNET et François LORENZI

**Absents** : Vincent GONNET (procuration à François LORENZI) Emmanuelle BOULEHLAIS (procuration à Jonathan ENOC) et Antonio REIS (procuration à Henri MAUCHAMP)

**Secrétaire de Séance** : Alain NICOLAS

La règle de quorum étant respectée, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Achat d'une aire de jeux

Les élus acceptent ce rajout à l'unanimité

### • CHOIX DU DEVIS POUR L'ACHAT D'UN CHAPITEAU

Afin de remplacer le chapiteau qui a brûlé dans l'incendie du hangar communal, le maire présente plusieurs devis pour l'acquisition d'un nouveau chapiteau. Après délibérations, le choix se porte sur un chapiteau de 8 m X 16 m pour un montant de 4 300 € HT chez la société C2M CHAPITEAUX. Décision prise à l'unanimité.

### • RACHAT D'UN COFFRET ELECTRIQUE

La commune doit également remplacer le coffret électrique qui sert pour les manifestations qui ont lieu en bord de Saône. Après avoir comparé deux devis (Rubin Lacaque et Sonepar), les élus optent à l'unanimité pour celui de Rubin Lacaque pour un montant de 1242.14 €. Le câble électrique sera également acheté chez Rubin Lacaque.

### • ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR

Monsieur le Maire explique aux élus que lorsque la délibération pour le principe de l'achat d'un vidéoprojecteur a été prise en septembre 2021, les prix n'avaient pas encore augmenté et il n'y avait à ce moment là pas de problème d'approvisionnement.

Depuis, beaucoup de matériaux sont en rupture de stock, et la commune doit donc choisir un autre produit que celui qui avait été identifié initialement en septembre.

Après avoir comparé ce qui est sur le marché, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acheter un vidéoprojecteur et un écran pour un montant total de 850 € TTC

## • COUPE D'UNE PARCELLE DE PEUPLIERS

Monsieur le Maire explique aux élus que sur la parcelle ZC 251 "le Bois de la Chamblière", située le long du canal, sur laquelle ont été plantés des peupliers il y a 30 ans, les arbres sont arrivés à maturité et doivent être coupés avant de perdre de la valeur.

Il présente deux devis fournis par des entreprises spécialisées pour d'une part, la coupe et le broyage de la coupe et d'autre part pour la replantation de la parcelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de travailler avec la société SYLCOBOIS qui propose de verser à la commune la somme de 7 200 € pour cette coupe (9 000 € - 1 800 € de broyage = 7 200 €)
- DECIDE de faire appel à la Scierie GEAY pour replanter la peupleraie pour un montant de 8 370 € TTC.

## • ACQUISITION D'AIRES DE JEUX

Le Maire souhaite mettre deux jeux au camping municipal ainsi que deux jeux sur l'aire de jeux derrière l'église. Il présente des devis aux élus qui décident à l'unanimité d'acheter 4 jeux à ressorts pour un montant de 1 920 € HT.

## AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire présente le bilan 2021 du camping municipal : il présente un solde de 1 357.85 € et voit sa fréquentation augmenter d'année en année
- Le maire demande aux élus de réfléchir à la destination de l'ancienne école Rue Truchot
- Le maire demande aux élus de réfléchir à "comment embellir le village"
- Le maire souhaite renouveler l'opération "nettoyage du village"
- Le maire propose aux élus de visiter le hangar communal
- Le maire souhaite des volontaires parmi les conseillers municipaux pour : repeindre les poteaux incendies, nettoyer les portes de l'aire de jeux et les jeux, lazurer les poubelles... car le cantonnier n'a pas le temps de tout faire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

A Pagny-la-Ville, le 17 février 2022  
Le Maire, Henri MAUCHAMP.